



Étude :

Les questions parlementaires liées aux Napoléon(s) et leurs réponses ministérielles

(2005 - 2025)

**AUTEUR : EVE-MARIE BRONSTUN,
CHARGÉE DE MISSION À LA FONDATION NAPOLÉON**





MÉTHODOLOGIE

À partir des données issues des sites institutionnels du Sénat et de l'Assemblée nationale, nous proposons ici une analyse systématique des questions parlementaires consacrées aux Napoléon(s) et aux périodes impériales associées.

Cette exploitation des archives parlementaires nous a permis d'identifier les thématiques qui suscitent le débat au sein des deux assemblées. Elle offre également un éclairage sur le degré d'engagement des ministres, appréhendé à travers la nature et la fréquence des réponses apportées ainsi que, le cas échéant, leur absence.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée à l'ancrage territorial et politique des parlementaires à l'origine des questions. Le recensement des départements représentés et des appartenances partisans permet ainsi de dégager d'éventuelles dynamiques différenciées, révélant des sensibilités ou des priorités mémorielles spécifiques selon les territoires et les orientations politiques.

Le corpus étudié couvre la période allant du 1er janvier 2005 au 12 décembre 2025, garantissant une analyse inscrite dans la durée et propice à l'identification d'évolutions significatives.

Cette étude a été réalisée par Eve-Marie Bronstun, alternante en Master 2 à l'ICES – Institut catholique de Vendée, dans le cadre d'une mission confiée par l'Observatoire Histoire & Vie publique, sous la supervision de Pierre Branda, directeur de l'Observatoire Histoire & Vie publique, en collaboration avec François Houdecek, responsable d'analyses de l'Observatoire Histoire & Vie publique, et Camille Crunchant, responsable d'édition scientifique.

LES NAPOLEON(S) AU PARLEMENT : REPRÉSENTATIONS, DÉBATS ET ENJEUX MÉMORIELS



INTRODUCTION

Sur **vingt ans**, un **premier constat** s'impose : la **droite républicaine domine** très largement les **questions parlementaires consacrées aux Napoléon(s)**. Avec **23 interventions**, soit **62 % du corpus**, elle **devance nettement les autres courants politiques**. Cela représente une **moyenne légèrement supérieure à une question par an** sur ce sujet.

L'**ancrage territorial** des **parlementaires** est également **significatif**. La **Corse-du-Sud** arrive en tête avec **4 questions**, suivie de la **Moselle** et de la **Vendée**, avec **3 questions** chacune. Cette répartition met en lumière des territoires dont l'histoire et l'identité entretiennent, à des degrés divers, des liens particuliers avec l'héritage napoléonien et la mémoire impériale.

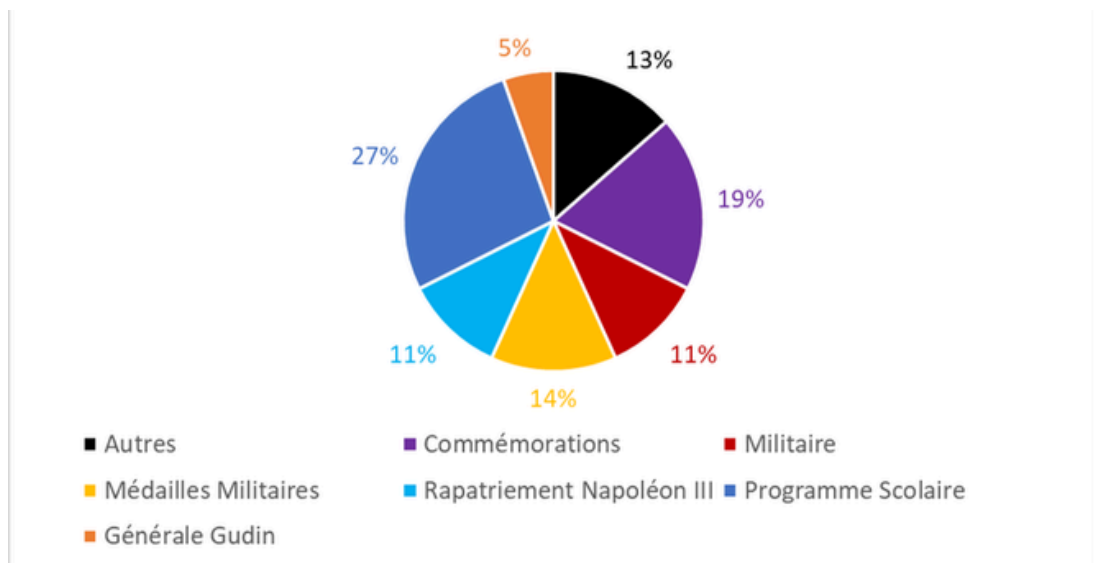
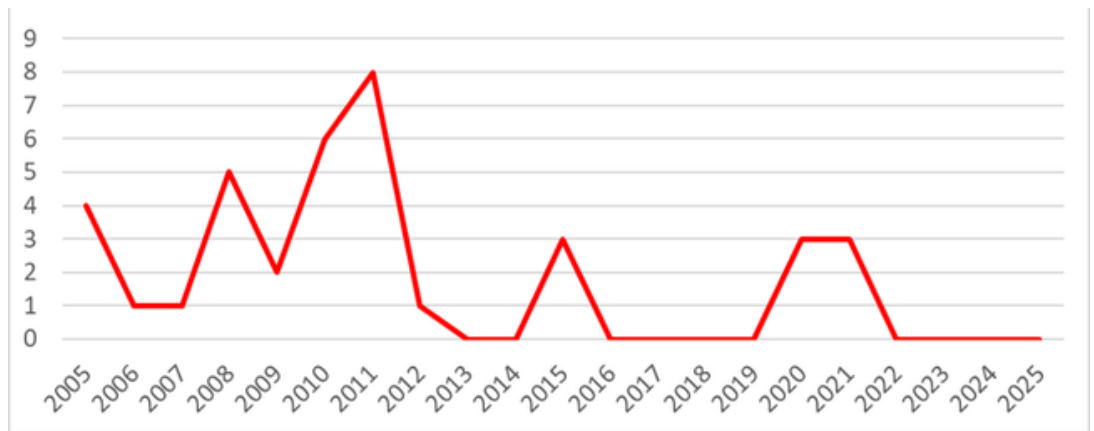
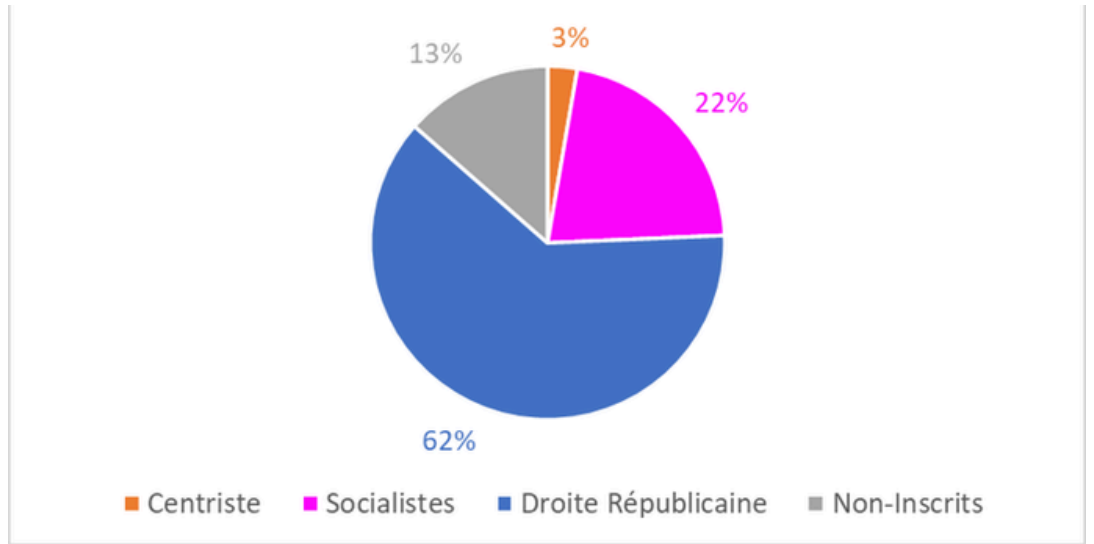
Autre tendance nette : **Napoléon n'est pas abordé au Parlement comme un simple objet d'histoire scientifique**. La figure impériale apparaît davantage comme un marqueur identitaire et un vecteur de clivages mémoriels. Elle est moins mobilisée pour son œuvre institutionnelle ou doctrinale que comme un symbole militaire, diplomatique ou patrimonial. Le politique s'en empare ainsi comme d'un véritable « médiateur d'émotions ».

La **répartition chronologique** fait également apparaître une **forte concentration des interventions en 2008 (5 questions), 2010 (6) et 2011 (8)**. À elles seules, ces trois années rassemblent plus de la moitié du corpus. Or, elles ne correspondent pas à de grandes commémorations nationales directement liées à l'Empire. Ces pics témoignent donc d'un regain d'intérêt parlementaire pour les questions napoléoniennes, indépendamment du seul calendrier commémoratif.

Au total, **37 questions ont été recensées sur vingt ans**. Un volume relativement limité, mais ponctuellement rehaussé par des pics d'activité révélant une attention politique circonstanciée plutôt que durable à l'égard de la mémoire impériale.



INTRODUCTION





LES COMMÉMORATIONS



LES COMMÉMORATIONS

Bien que les commémorations constituent le deuxième thème le plus abordé du corpus (19 %, soit 7 questions), leur traitement révèle une tension persistante entre la volonté de certains élus de célébrer la « grandeur » impériale et la prudence mémorielle du pouvoir exécutif.

L'analyse des échanges révèle un profond décalage entre les parlementaires et le Gouvernement. À propos du bicentenaire d'Austerlitz ou de la pièce commémorative de Waterloo, plusieurs députés et sénateurs dénoncent le faible investissement de l'État français, souvent comparé au dynamisme britannique lors des célébrations de Trafalgar.

Les parlementaires s'inscrivent dans le registre d'une mémoire affective et engagée. À l'inverse, le Gouvernement revendique une forme de neutralité historique : en rappelant que « l'écriture de l'histoire reste celle des historiens » et en privilégiant les colloques scientifiques, il mobilise la rigueur universitaire comme instrument de neutralisation politique.

Cette prudence découle d'une doctrine définie en 1999 par le Haut Comité des célébrations nationales, qui écarte la commémoration officielle des grandes batailles et des figures militaires de l'Empire. L'État adopte ainsi une véritable « doctrine de mise à distance », tout en laissant une marge d'initiative aux acteurs locaux. En 2006, le refus de commémorer le bicentenaire de la mort du général Dumas, demandé par le sénateur Bernard Piras, illustre cette logique d'évitement face à un « passé qui ne passe pas », selon la formule d'Henry Rousso.

La polémique autour de Waterloo, en 2015, révèle également ces tensions. Le député François Loncle critique l'opposition française à l'émission d'une pièce commémorative belge de deux euros, dénonçant une « susceptibilité diplomatique futile » et défendant une lecture européenne apaisée de l'histoire.

Enfin, certaines initiatives traduisent une patrimonialisation de la mémoire impériale. En 2020, le député Jean-Félix Acquaviva propose de servir du « veau Marengo » dans les mess militaires pour célébrer la victoire de Marengo. Le refus d'une directive nationale, accompagné d'une liberté laissée aux structures locales, montre comment l'héritage napoléonien tend à devenir une tradition culturelle ou gastronomique, au sens de Daniel Fabre.

Dans l'ensemble, ces échanges opposent une mémoire parlementaire vivante et affective à une gestion étatique soucieuse de maintenir l'Empire dans le cadre d'une histoire distanciée et apaisée.



HISTOIRE MILITAIRE



Bien que Napoléon demeure indissociable de l'histoire militaire française, cette thématique reste peu présente dans les débats parlementaires, avec seulement quatre questions recensées en vingt ans. L'Empereur n'y est plus convoqué pour son génie stratégique, mais comme symbole identitaire ou comme patrimoine à préserver.

La question de Michel Sordi sur le devenir du 24^e bataillon de chasseurs, dont le fanion provient de la Garde de Napoléon III, illustre l'attachement persistant aux traditions impériales. Face à cette approche mémorielle, le ministère de la Défense privilégie toutefois les impératifs budgétaires et opérationnels liés à la Révision générale des politiques publiques (RGPP).

Les interventions de Jean Mourrut et de Jacques-Alain Bénisti sur le classement des affûts de canon Gribeauval révèlent une autre évolution. En demandant la création d'un statut de « matériel historique », les parlementaires participent à un processus de patrimonialisation, au sens de Daniel Fabre : l'arme cesse d'être perçue comme un instrument de guerre pour devenir un objet de mémoire et de conservation.

En 2021, Jean-Louis Thiériot critique également l'installation, au-dessus du tombeau de Napoléon, d'une œuvre représentant le squelette de son cheval. Qualifiée de « mésusage » artistique, cette intervention est perçue comme incompatible avec la solennité des Invalides, envisagés moins comme un musée que comme une nécropole militaire.

Ainsi, les débats militaires liés à Napoléon portent moins sur la stratégie que sur la transmission, la sacralisation et la conservation de l'héritage impérial.





LES MÉDAILLES MILITAIRES



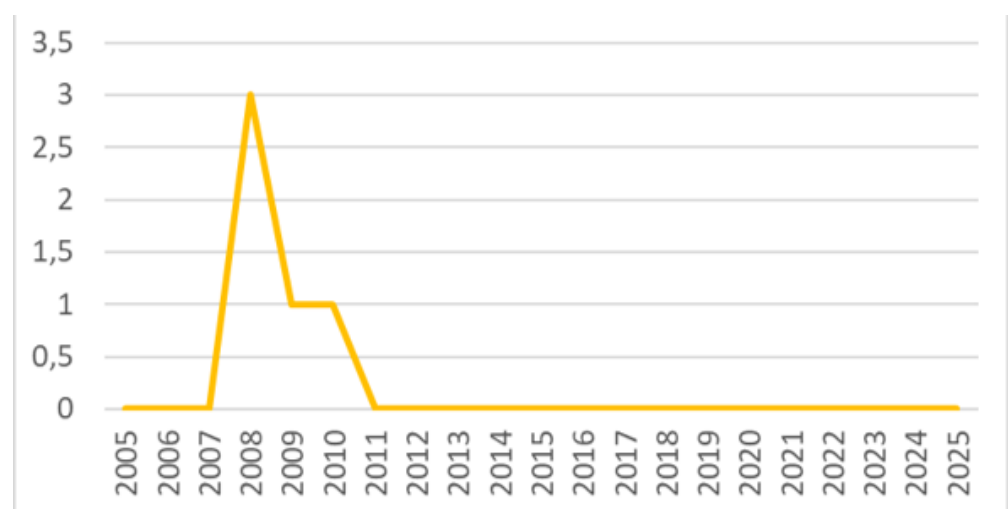
LES MÉDAILLES MILITAIRES

Créée en 1852 par Louis-Napoléon Bonaparte, la Médaille militaire — surnommée la « Médaille des braves » — apparaît régulièrement dans les débats parlementaires du début des années 2000. Les élus s'inquiètent de son effacement progressif derrière la Légion d'honneur et dénoncent le déclassement symbolique d'une distinction pourtant profondément ancrée dans l'histoire militaire française.

Pour la revaloriser, le Gouvernement instaure le principe de la « double attribution » : les militaires non officiers morts en opération peuvent désormais recevoir conjointement la Médaille militaire et la Légion d'honneur. Les deux décorations deviennent ainsi des symboles complémentaires du sacrifice ultime.

Un point de tension demeure cependant : la rente annuelle associée à la Médaille militaire ne s'élève qu'à 4,57 euros. Son coût de gestion pouvant dépasser sa valeur, de nombreux bénéficiaires la reversent à des associations d'anciens combattants. Malgré plusieurs annonces de réforme, aucune modification concrète n'a été engagée.

Ce décalage entre la portée symbolique de la distinction et sa faible reconnaissance matérielle révèle les contradictions de l'État face à ses héritages. Véritable « monument immatériel » de l'identité militaire française, la Médaille militaire illustre la tension persistante entre le respect des traditions impériales et les logiques de rationalisation administrative.





RAPATRIEMENT DES CENDRES DE NAPOLEÓN III



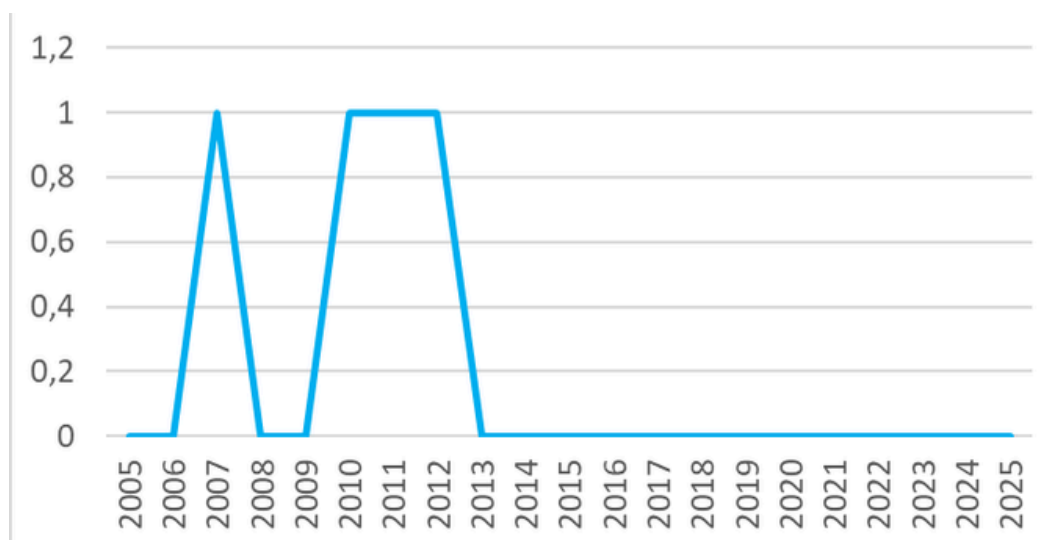
RAPATRIEMENT DES CENDRES DE NAPOLEÓN III

Le retour en France des cendres de Napoléon III, inhumé à l'abbaye de Farnborough en Angleterre, réapparaît à plusieurs reprises dans les débats parlementaires des vingt dernières années. Portée par des élus de sensibilités diverses — Bernard Piras, Jean-Jacques Urvoas, Éric Raoult ou Nicolas Dupont-Aignan —, cette demande témoigne de la persistance d'une mémoire impériale au Parlement.

En interrogeant le Gouvernement sur le projet de rapatriement évoqué par Christian Estrosi en 2007, Jean-Jacques Urvoas souligne l'embarras de l'exécutif face à une figure toujours controversée. Le retour de Napoléon III constituerait en effet un geste politique fort dans une culture républicaine marquée par le coup d'État de 1851 et la défaite de Sedan.

Le ministère de la Culture oppose à ces demandes une position constante. Il rappelle que l'exil en Angleterre fut un choix de la famille impériale et que l'impératrice Eugénie fit construire l'abbaye de Farnborough pour y réunir son époux, son fils et, après sa mort, sa propre dépouille.

En l'absence d'une demande officielle des descendants, l'État estime donc ne pas avoir à intervenir. L'invocation des volontés familiales permet ainsi à l'exécutif de déplacer une question politique sensible vers le terrain juridique et privé, neutralisant toute perspective de rapatriement officiel.





LE PROGRAMME SCOLAIRE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE



LE PROGRAMME SCOLAIRE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

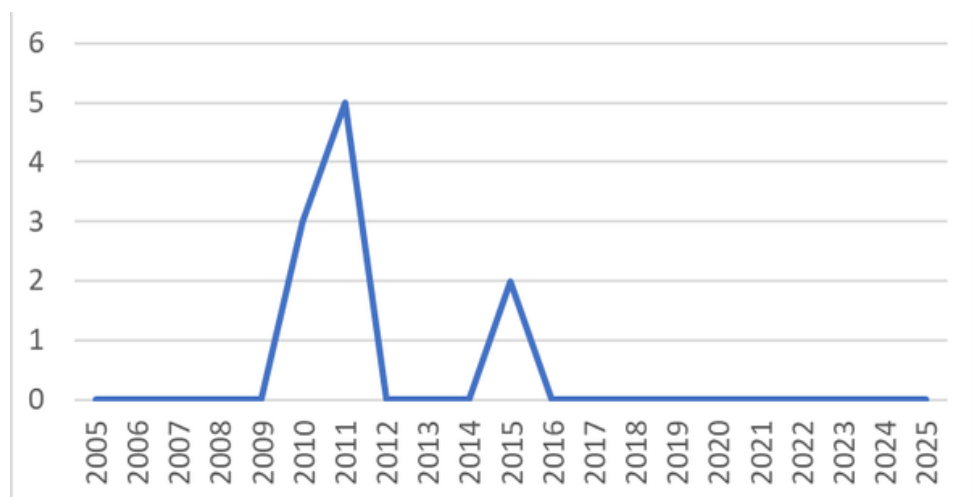
Avec dix questions recensées entre 2005 et 2025, la place de Napoléon dans l'enseignement constitue le thème le plus débattu au Parlement. Elle cristallise l'opposition entre deux conceptions de l'histoire scolaire : la transmission d'un récit national structurant et une approche plus globale et connectée des sociétés.

La majorité des interventions se concentre autour de la réforme du collège de 2010. Plusieurs élus, dont Alain Houpert, dénoncent la place réduite accordée à Clovis, Louis XIV ou Napoléon au profit des civilisations extra-européennes et de l'histoire mondiale. Pour eux, la marginalisation des grands personnages, des batailles et de l'épopée impériale affaiblit le socle historique commun et, au-delà, la construction de l'identité nationale.

Cette position rejoint la réflexion de Mona Ozouf sur le « récit national », fondé sur une continuité de figures et d'événements collectifs. Le ministère de l'Éducation nationale défend une autre logique : Napoléon demeure présent dans les programmes, mais il est replacé dans une perspective européenne et mondiale, proche d'une histoire fondée sur les circulations et les connexions.

La controverse concerne également l'école primaire. Certains parlementaires redoutent la disparition de l'épopée napoléonienne entre la Révolution française et la IIIe République, notamment au détriment de la compréhension du Code civil et de l'organisation administrative française. Le ministère répond que Napoléon n'est pas supprimé : son étude est répartie par cycles, des premiers repères au primaire jusqu'aux dimensions politiques, institutionnelles et européennes approfondies dans le secondaire.

Napoléon apparaît ainsi comme un révélateur des tensions contemporaines sur le rôle de l'école : transmettre une mémoire nationale ou former les élèves à une compréhension critique et mondiale de l'histoire.





LE GÉNÉRAL GUDIN

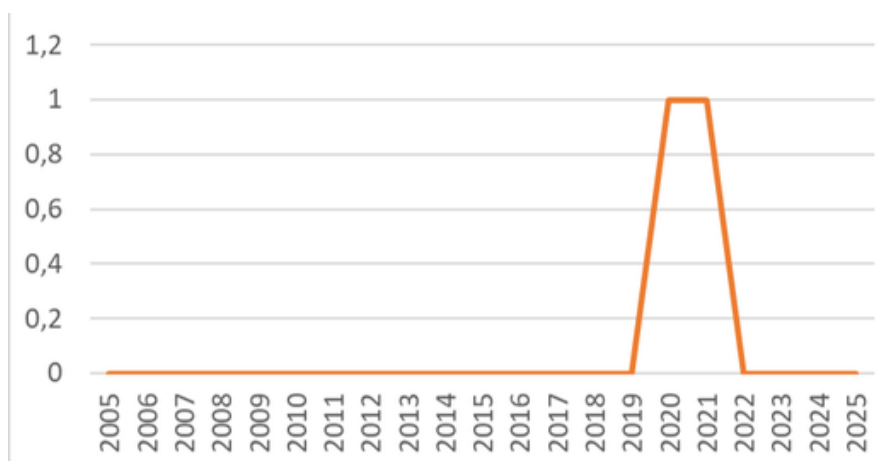


La découverte, en 2019 en Russie, de la dépouille du général Gudin — proche de Napoléon, mort à Valoutina Gora en 1812 — a suscité un regain d'intérêt parlementaire révélateur de la persistance de la mémoire impériale.

Par deux questions écrites, le sénateur Jean-Louis Masson réclame une reconnaissance nationale pour ce « brave » oublié. En novembre 2020, il interroge le Gouvernement sur une inhumation aux Invalides pour le bicentenaire de la mort de Napoléon ; le ministère des Armées confirme une cérémonie officielle. En juillet 2021, plus critique, il relaie le mécontentement des artisans du rapatriement, mal reconnus selon lui, et demande qu'ils soient associés aux cérémonies.

Le ministère détaille alors le calendrier : cérémonie à l'aéroport le 13 juillet 2021, inhumation aux Invalides le 2 décembre — date qui est aussi celle du sacre et d'Austerlitz —, tout en restant prudent sur les modalités et la liste des invités.

Ce cas, rare, illustre deux lectures opposées : réparation due à un héros national pour le sénateur, clôture maîtrisée d'un dossier mémoriel sensible pour l'État. Le lien entre Napoléon, ses généraux et la mémoire nationale reste ainsi vif dans l'espace public.





DIVERS



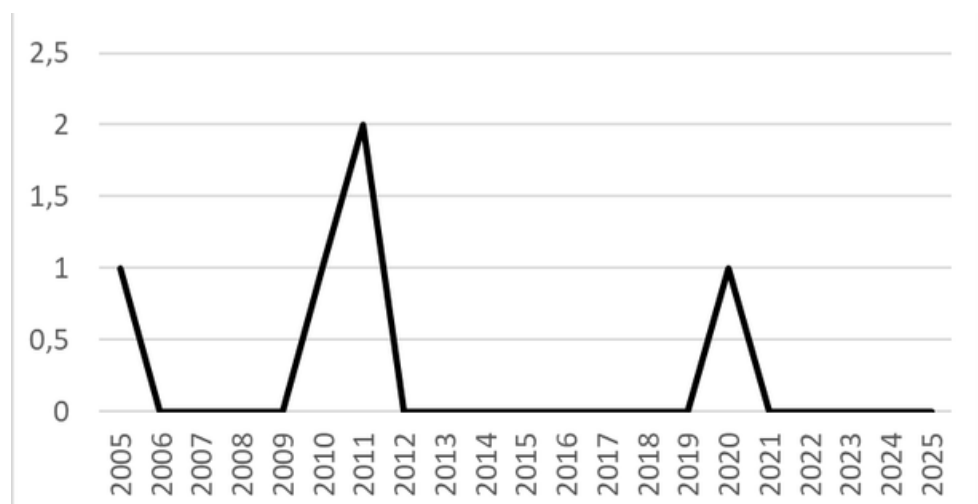
Cette dernière catégorie rassemble cinq questions de nature diverse, qui montrent comment la figure napoléonienne continue d'être mobilisée dans les débats sur l'identité nationale, les conflits mémoriels et la préservation du patrimoine.

À propos de la chanson *FranSse* du rappeur Monsieur R, François Grosdidier dénonce des paroles visant plusieurs figures historiques, dont Napoléon et le général de Gaulle. Le ministère de la Justice rappelle l'ouverture d'une enquête et les dispositifs sanctionnant les provocations à la haine. Napoléon apparaît ici moins comme un objet historique que comme un symbole de la continuité nationale.

La question de Bruno Bilde sur le déboulonnage de la statue de Joséphine de Beauharnais en Martinique renvoie aux tensions liées à l'esclavage et au passé colonial. Face à ce qu'il qualifie de « guérilla mémorielle », le Gouvernement annonce des poursuites et réaffirme sa volonté de préserver le patrimoine national.

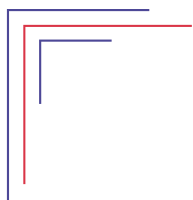
D'autres interventions privilégient une approche patrimoniale. Éric Raoult propose ainsi le rachat de Sainte-Hélène à la Grande-Bretagne, tandis que Simon Renucci alerte sur les difficultés du Palais Fesch et de la Maison Bonaparte à Ajaccio. Restées sans réponse ministérielle, ces questions soulignent les limites de l'engagement de l'exécutif envers certains lieux de mémoire napoléoniens.

Cette catégorie révèle finalement un Napoléon fragmenté : symbole national à protéger, figure contestée dans les territoires ultramarins ou patrimoine historique à préserver. À travers lui, les parlementaires défendent aussi une certaine conception de la continuité historique française face aux remises en question contemporaines.





CONTACTS



Pierre Branda

Directeur de l'Observatoire
branda@napoleon.org



François Houdecek

Responsable d'analyses
houdecek@napoleon.org

Camille Crunchant

Responsable des éditions
crunchant@napoleon.org

